

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 3: Comptes et budget : nouveaux statuts : palmarès du concours "Créations-apprentis 85"

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

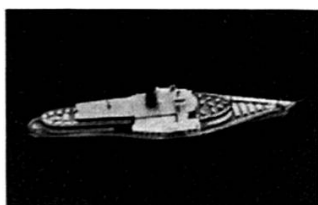
LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquante-sixième année
Paraît dix fois l'an
N° 3 Avril 1986

Abonnement annuel: Fr. 35.—

Prix de ce numéro: Fr. 5.—



Photos ADIJ/
« Le Démocrate »
réalisées à l'occasion
de l'assemblée
générale
et du concours
« Créations-apprentis
85 »

SOMMAIRE

Comptes et budget Nouveaux statuts Palmarès du concours « Créations-apprentis 85 »

Editorial	Roland Schaller	page 2
L'homme d'abord	Dominique Amgwerd	page 4
Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 1985		page 5
Rapport introductif aux budgets et aux comptes		page 10
Concours « Créations-apprentis 85 » : palmarès		page 21

Les statuts de l'ADIJ (suite aux modifications apportées
par l'assemblée générale du 29 novembre 1985)
sont encartés dans le présent numéro du bulletin.